

Le Chef d'établissement

A

Aux parents d'élèves



Les Bordes, le 15 septembre 2016

**Objet : Aménagement des conditions d'examen pour les élèves présentant un handicap – DNB Session 2017**

**Collège Geneviève  
de Gaulle-Anthonioz**

**Le Chef d'Etablissement  
Laurent FOUSSEREAU**

Dossier suivi par  
Chérifa Bahlou

**Service Secrétariat**  
Stéphanie Kas Ostermann  
T 02 38 29 15 16  
F 02 38 29 15 25  
ce.0451608d  
@ac-orleans-tours.fr

30 rue du château d'eau  
45460 Les Bordes

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir bénéficier d'aménagements à l'épreuve du DNB, le responsable légal de l'élève candidat doit en faire la demande à l'aide d'un dossier spécifique, et le transmettre au médecin du département de scolarisation désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Ce dossier est composé de 3 documents :

**Document 1 :** demande d'aménagement des conditions d'examens à remplir par la famille.

**Document 2 :** Informations concernant la scolarité du candidat, à renseigner par l'équipe pédagogique de l'établissement de scolarisation.

**Document 3 :** Certificat médical Confidentiel à établir par le médecin de l'Education nationale rattaché à l'établissement ou à défaut par un autre médecin ayant connaissance du handicap.

La demande d'aménagement peut être faite pour toutes ou partie des épreuves d'un examen.

Les familles souhaitant déposer un dossier doivent prendre RDV dès maintenant avec l'infirmière qui leur remettra tous les documents nécessaires.

**Date limite du dépôt du dossier : Mardi 22 novembre 2016**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurent FOUSSEREAU

